

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lachellette23.fr

La CELLETTE-23

Délibération n° 2024-043 en date du 29 novembre 2024 portant sur la demande de DETR pour le renouvellement de l'informatique du secrétariat

Date de Convocation : 25/11/2024

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 29 novembre 2024 à 19 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER, M. Philippe BALLEST, Mme Patricia DESSALLES, M. Jean-Paul BIGNET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que le matériel informatique du secrétariat n'est plus adapté aux besoins actuels.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de mettre un ordinateur I7 avec 2 écrans. Pour financer cette opération, la commune peut bénéficier d'une subvention

Le coût prévisionnel s'élève à :

2 142.00€ +315.00 € (transfert fichiers) =2 457.00 € HT soit 2 948.40 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux de 50%.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 2 457.00€ HT soit 2 948.40€ TTC

DETR 50% : 1 228.50€

Autofinancement communal : 1 228.50 € HT soit 1 474.20€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le projet de renouvellement du matériel informatique du secrétariat.
- **ADOPTÉ** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **D'inscrire** ce programme au Budget 2025, priorité 2.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	10	0	10	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 02/12/2024

La Cellette, le 29 novembre 2024

Mme Annie WYBRECHT

La secrétaire de Séance



Le Maire